

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 104

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 2**RAPPORT**

I. – À la fin de la première ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 255, substituer aux mots :

« apportée par l’AFD »

le mot :

« bilatérale »

II. – En conséquence, au même tableau, supprimer la quinzième ligne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision